RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 00578
Numéro SIREN : 478 729 445
Nom ou dénomination : S.E.L.A.R.L. IMAGERIE MEDICALE DU PARC

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2017 sous le numéro de dépôt 5407

SELARL IMAGERIE MÉDICALE DU PARC
Société d'exercice libéral à responsabilité au capital de 38 427,40 euros
Siège social : La Chauvellière – avenue des Sables - 49300 CHOLET
478 729 445 RCS ANGERS

ARRIVÉ au Greffe De Commerce
Le 13 JUIN 2017
478 729 445
2004 D 578
2017/A/5407

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 JUIN 2017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration des mandats de :

- Monsieur Jean-Luc GIRARD, 5 rue de Chinon 49300 CHOLET, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- Monsieur Michel LEFORT, 33 rue de la Gare 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

décide de nommer :

- La société SA AGEST, sise 5 rue de Chinon 49300 CHOLET, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 392 785 861, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conformément à la Loi Sapin II, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'est désormais requise que si le commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle. Par conséquent, aucun commissaire aux comptes suppléant ne sera nommé.

La société SA AGEST déclare accepter ce mandat et que rien ne s'oppose à sa nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

Monsieur Patrick RIPOCHE